

**COMMUNIQUE**

Paris, le 12 novembre 2024

Un CIA exceptionnel en décembre 2024 au MASAF : des exclusions injustifiées et une annonce insuffisante pour apaiser la colère face aux attaques du ministre de la Fonction Publique

Au nom de la ministre de l'Agriculture, la Secrétaire générale du MASAF vient d'annoncer aux élus représentants les personnels qu'un **CIA exceptionnel** sera versé aux agents bénéficiaires du RIFSEEP, sur le **salaire de décembre**. Une revalorisation de l'IFSE avait été annoncée pour 2024 mais n'a pas été pu être mise en œuvre. La ministre a souhaité de faire un geste à l'égard des personnels concernés pour reconnaître leur engagement.

Ce CIA exceptionnel concernera **environ 12 000 agents du MASAF**. Le versement sera fait dans la limite des plafonds réglementaires. Un petit nombre étant déjà au plafond ou pas loin, n'en bénéficieront pas ou peu. Ce **CIA exceptionnel** est **calculé par rapport au montant touché en 2024**, versé au titre de 2023, différencié selon les catégories :

→ **Catégorie A : 15%**

→ **Catégorie B : 20%**

→ **Catégorie C : 25 %**

Par ailleurs la Secrétaire générale a confirmé que la **refonte** et la **revalorisation** de l'IFSE se feront bien en **2025**.

FO Agriculture comprend et salue cet effort exceptionnel dans le contexte budgétaire actuel mais **regrette que cette mesure ne concerne pas tous les agents du ministère**. Elle exclut en effet les enseignants, les contractuels et les agents en PNA ou rémunérés par les opérateurs sous tutelle du MASAF.

Pour **FO Agriculture**, cette **annonce ne suffira pas à calmer la gronde** des agents de la fonction publique **devant les attaques inadmissibles du ministre de la fonction publique**.